



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 8 décembre 2022

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE NORD

Par arrêté interministériel NOR: IOME2232737A du 21 novembre 2022, publié au Journal Officiel du 8 décembre 2022, la commune de Walincourt-Selvigny est **reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) survenus du 15/03/2021 au 31/07/2021**.

Les personnes sinistrées disposent d'un **déla**i de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)